



VAL REVERMONT

Offre Ref : 317909

COMMUNE DE 2 555 habitant située dans le REvermont

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Date de publication : 21/03/2016

Date limite de candidature : 15/04/2016

Date prévue du recrutement : 01/05/2016

Type de recrutement : fonctionnaire ou non titulaire de droit public

Salaire indicatif : SELON GRILLE INDICIAIRE

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

MISSIONS

Niveau du diplôme requis : Niveau BEP ou CAP

Domaine du diplôme requis : Spécialités plurivalentes des services

Spécialité du diplôme requis : Spécialités plurivalentes des services

Descriptif des missions du poste : ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET BALAYAGE
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, PLANTATIONS ET TONTES
PARTICIPATION A L'ENSEMBLE DES TRAVAUX ASSURES PAR LES AGENTS DES SERVICES
TECHNIQUES : menus travaux d'électricité, de plomberie, de menuiserie, de maçonnerie, de
carrelage et tous travaux relatifs à l'entretien courant des bâtiments communaux et des
réseaux publics, entretien et suivi du réseau de chaleur
Utilisation d'engins et d'outillages spécifiques. Le CACES et le permis poids lourds sont
souhaités

Profil recherché : Grande polyvalence
Aimer le travail en équipe
Disponibilité

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : VAL REVERMONT

Service d'affectation : services technique

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Chef d'équipe

Fonctions d'encadrement : 0 agent

AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

REGIME INDEMNITAIRE EN FONCTION DU PROFIL ET DES COMPETENCES ADHESION AU
COMITE NATIONAL ACTION SOCIALE ASSURANCE MAINTIEN DE SALAIRE

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

VAL REVERMONT
2 place Marie Collet
TREFFORT
01370 VAL REVERMONT

Informations complémentaires : CORINNE SELLIER (direction@val-revermont.fr) 04 74 42 38
03 2 place Marie Collet - TREFFORT - 01370 VAL-REVERMONT

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.